

Nombre de membres au Conseil de Communauté : 121 titulaires – 70 suppléants	Conseillers en fonction : 121 titulaires – 58 suppléants	Conseillers présents : 89 Dont suppléants : 2 Absents excusés : 13 Absents : 21
--	---	--

Date de convocation : 7 janvier 2014.

Vote(s) pour : 87
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE



Séance du lundi 13 janvier 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 3 : Mandat spécial : remboursement des frais de mission.

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-14 et L. 2123-18,
CONSIDERANT que les fonctions inhérentes au Président de Metz Métropole impliquent qu'il se déplace en dehors des limites de l'Agglomération et donc amènent celui-ci à exercer des missions au-delà des activités courantes, dans l'intérêt de Metz Métropole,

DECIDE de confier mandat spécial au Président de Metz Métropole,
DECIDE que les frais liés à l'exécution de ce mandat spécial feront l'objet d'un remboursement selon les modalités prévues par l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
DECIDE que les élus ayant reçu mandat spécial par décision du Président seront remboursés selon les mêmes modalités,
ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme
Metz, le 14 janvier 2014
Le Président

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz

